DE LA

FILIATION NATURELLE

DANS LE

DROIT INTERMÉDIAIRE

PREUVES. CONDITION DES ENFANTS NATURELS

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée et soutenue le 28 Mai 1913, à 3 heures

PAR

ERNEST JACQUINOT

AVDCAT A LA COUR D'APPEL

Président: M. LYON-CAEN; Suffragants M. LEFEBVRE, M. PLANIOL, Professeurs.

LIBRAIRIE

DE LA SPCIÉTÉ DU

RECUEIL SIREY

22, rue Souflot, PARIS, 50 arrdi

L. LAROSE & L. TENIN, Directeurs

1913

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	Pages.
PREMIÈRE PARTIE	
ANCIEN DROIT	
CHAPITRE I	
Preuves de la filiation naturelle	7
CHAPITRE II	
Condition de l'enfant	31
SECTION I	
Condition sociale et droit de Bâtardise	31
SECTION II	
Droits de succession reconnus à l'enfant naturel	45
SECTION III	
Droit des bâtards aux aliments	53
CHAPITRE III	
Doctrines du xvIII. siècle	57

DEUXIÈME PARTIE

RÉVOLUTION

CHAPITRE I

Principes de la Révolution	6
CHAPITRE II	
Preuves de la filiation naturelle : première période, de 1789 au 12 brumaire an II	73
CHAPITRE III	
Effets de la filiation naturelle : première période, de 1789 au 12 brumaire an II	83
CHAPITRE IV	
Preuves de la filiation : deuxième période, de l'an II aux travaux préparatoires du Code	119
CHAPITRE V	
Effets de la filiation naturelle : deuxième période, de l'an II aux travanx préparatoires	144
CHAPITRE VI (1)	
Jurisprudence quant aux prenves	182
CHAPITRE VII	
Jurisprudence quant anx effets de la filiation	197

TROISIÈME PARTIE

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

CHAPITRE I

Preuves de la filiation	213
CHAPITRE II	
Effets de la filiation	232
APPENDICE 1	
Enfants naturels non reconnus (enfants abandonnés)	249
APPENDICE II	
Légitimation	254
Ancien droit	254
Droil intermédiaire	
Travaux préparatoires du Codu	258
	258
Jurisprudence	264

⁽¹⁾ Nous aurions désiré pouvoir étudier la jurisprudence concernant chacune des lois révolutionnaires immédiatement après avoir exposé les prescriptions de celles-ci. C'eût été suivre l'ordre logique et naturel. Mais l'enchevêtrement des lois en question et le grand nombre des lois interprétatives eût rendu cette jurisprudence inintelligible; il nous a donc fallu commencer par présenter un exposé complet de la législation elle-même.